



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

CONSEIL MUNICIPAL **PROCÈS-VERBAL**

SÉANCE ORDINAIRE N° 05 DU 13 MAI 2024, À 19 H
À LA SALLE DE L'HÔTEL DE VILLE, SITUÉE AU 425, RUE DUFFERIN

MEMBRES PRÉSENTS :

Jody Stone
Maire

Sandra Harrison
Conseillère

Valérie Lavallée
Conseillère

Philip Dutil
Conseiller

Harvey Stevens
Conseiller

Nicholas Ouellet
Conseiller

MEMBRES ABSENTS :

Deborah Bishop
Conseillère

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h, M. le président et maire, Jody Stone, déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2024-05-001

2.1. **Adoption de l'ordre du jour**

PROPOSÉ PAR NICHOLAS OUELLET
APPUYÉ PAR PHILIP DUTIL

QUE l'ordre du jour de la séance n°05 du 13 mai 2024 soit et est adopté avec le retrait du point 7.1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION 2024-05-002

3.1. **Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 avril 2024**

PROPOSÉ PAR HARVEY STEVENS
APPUYÉ PAR VALÉRIE LAVALLÉE

QUE le greffier soit et est dispensé de lire le procès-verbal de la réunion ordinaire du 08 avril 2024.

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 08 avril 2024 soit et est approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

4.1. **Période de questions des personnes présentes**

Nom du / de la citoyen-ne	Sujet
Sylvie Boudreau	Nouveaux blocs de granit à venir à la frontière près du théâtre Haskell Stationnement pour personnes à mobilité réduite au théâtre Haskell

5. RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX

5.1. **Rapport des délégations de pouvoir**

Le rapport des délégations de pouvoir au 30 avril 2024 est déposé.

Nom du fonctionnaire municipal	Montant dépensé
Trevor McLeod	40 260,15 \$
Hughes Ménard	1 302,66 \$

5.2. **Rapport des revenus et des dépenses**

Le rapport des revenus et des dépenses au 30 avril 2024 est déposé.

5.3. **Rapport d'activités des officiers municipaux**

Le rapport d'activités des officiers municipaux d'avril 2024 est présenté aux membres du conseil.


GREFFIER

MAIRE

5.4. **Politique de bienvenue – Accès à la propriété, famille en croissance et accès aux loisirs : listes mensuelles**

La liste des bénéficiaires au 30 avril 2024 est déposée.

6. CORRESPONDANCE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

RÉSOLUTION 2024-05-003

6.1. **Comptes payés et à payer**

PROPOSÉ PAR NICHOLAS OUELLET
APPUYÉ PAR SANDRA HARRISON

QUE les listes des comptes payés au 30 avril 2024 et à payer en mai 2024 soient adoptées et qu'elles soient annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des comptes	Montant
Comptes payés en avril 2024	139 795,20 \$
Comptes à payer en mai 2024	111 729,24 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2. **Dépôt de la liste des comptes débiteurs**

La liste des comptes débiteurs est déposée.

RÉSOLUTION 2024-05-004

6.3. **Ajustement du contrat Migration SharePoint**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a entamé les démarches avec Kezber;

CONSIDÉRANT QUE la firme Kezber nous a soumis une proposition plus adaptée aux besoins de notre ville;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des coûts actuelle est de 14 585 \$ plus taxes, étant une différence de 2 822\$ du mandat octroyé;

PROPOSÉ PAR VALÉRIE LAVALLÉE
APPUYÉ PAR HARVEY STEVENS

QUE le conseil accepte le mandat majoré de migration SharePoint à la firme Kezber au montant de 14 585 \$ plus taxes ;

QUE le montant soit pris à même le budget de services professionnels.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2024-05-005

6.4. **Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur 2023**

PROPOSÉ PAR PHILIP DUTIL
APPUYÉ PAR NICHOLAS OUELLET

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Hughes Ménard, dépose le rapport financier consolidé de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 et qui a été audité par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ


GREFFIER

MAIRE

RÉSOLUTION 2024-05-006

6.5. Vente du lot 5 076 788 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a reçu une offre d'achat pour le lot 5 076 788 du cadastre du Québec de la part de la compagnie « 9472-6452 Québec Inc. » (Pragma Immobilier);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead désire vendre les lots suivants à la compagnie « 9472-6452 Québec Inc. » (Pragma Immobilier);

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente a été établi à VINGT-CINQ MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUATORZE DOLLARS (25 674,00\$), taxes en sus. Les frais de notaire, d'enregistrement et tous autres frais afférents étant également à la charge de l'acheteur;

PROPOSÉ PAR PHILIP DUTIL
APPUYÉ PAR VALÉRIE LAVALLÉE

QUE la Ville de Stanstead approuve la vente du lot 5 076 788 du cadastre du Québec à la compagnie « 9472-6452 Québec Inc. » (Pragma Immobilier) pour la somme de VINGT-CINQ MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUATORZE DOLLARS (25 674,00\$), taxes en sus. Les frais de notaire, d'enregistrement et tous autres frais afférents étant également à la charge de l'acheteur;

QUE le délai de construction exigé dans l'entente intervenue entre la Ville et la compagnie « 9472-6452 Québec Inc. » (Pragma Immobilier) soit de 24 mois au lieu de 12 mois pour ledit lot;

QUE le conseil autorise et mandate le Maire ou en son absence le Maire suppléant, et le directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Stanstead ledit contrat de vente, ainsi que tout document s'y rattachant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. LÉGISLATION

7.1. Modification du règlement 2019-06 décrétant des travaux de mise à niveau de la station d'épuration Rock Island et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût

POINT RETIRÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1. Rapport d'activités

Le rapport d'activités relatif à la sécurité publique est déposé.

RÉSOLUTION 2024-05-007

8.2. Règlement d'emprunt No 2024-01 de la Régie incendie Memphrémagog-Est

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a décrété la constitution de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est (ci-après : « la Régie »);

CONSIDÉRANT QUE la planification d'acquisition d'immobilisation 2021-2027 qui prévoit la construction d'une caserne afin de remplacer l'actuel caserne 3 située à Ayer's Cliff;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-033 décrétant le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipales (PRACIM) planification d'acquisition;

CONSIDÉRANT QUE l'état actuel de la caserne 3 qui représente un enjeu majeur de sécurité et d'efficacité pour les pompiers et les équipements de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a une offre de vente ferme pour l'acquisition d'une partie du lot 4 665 318 venant à échéance le 18 août 2024;


GREFFIER

MAIRE

CONSIDÉRANT QUE sur le terrain convoité, il y a la présence d'un poteau électrique à être déplacé;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a adopté une résolution afin de mandater la FQM pour l'accompagner dans le dépôt de la demande d'aide financière auprès du MAMH ;

CONSIDÉRANT les frais légaux reliés à l'acquisition du terrain et les frais d'arpentage;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion et le dépôt du présent règlement a préalablement été donné lors de la séance du conseil du 19 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu une copie du règlement dans les délais prévus par la Loi ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Régie incendie Memphrémagog Est décrète ce qui suit :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le conseil est autorisé à procéder à l'acquisition d'un terrain pour l'installation de la caserne 3 et du siège social de la Régie Memphrémagog Est.

Article 3

Aux fins du présent règlement, la Régie autorise une dépense n'excédant pas la somme de DEUX CENT VINGT MILLE (220 000 \$).

Article 4

Afin d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, la Régie est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de la somme de DEUX CENT VINGT MILLE (220 000 \$) sur une période de vingt (20) ans.

Article 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est exigé par le présent règlement annuellement de chaque municipalité partie à l'entente une contribution calculée selon le mode de répartition contenu dans cette entente, dont copie est jointe au présent règlement comme annexe « A ».

Article 6

La Régie affecte à la réduction d'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou la totalité de la dépense décrétée par le règlement.

Article 7

La Régie affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Les termes de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention seront ajustés automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Article 8 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

PROPOSÉ PAR PHILIP DUTIL
APPUYÉ PAR HARVEY STEVENS

QUE le Règlement no 2024-01 de la Régie incendie Memphrémagog Est relatif à l'acquisition d'un terrain, le paiement des frais d'acquisition, des frais reliés au déplacement du poteau électrique et des frais professionnels reliés au dépôt de la demande d'aide financière pour l'installation de la caserne 3 et du siège social de la Régie incendie Memphrémagog Est.

QUE la période d'amortissement du prêt soit de 20 ans, dont la quote-part de la Ville de Stanstead est de 13.41% ou 29 502\$ conformément à l'annexe A du Règlement d'emprunt reproduit ci-


GREFFIER

MAIRE

dessous. Une copie du Règlement étant disponible au bureau de la Régie incendie Memphrémagog Est durant les heures d'ouverture régulières.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2024-05-008

8.3. Changement à la limite de vitesse de la rue Stevens – Diminution à 30 km/h

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a le pouvoir de déterminer la vitesse maximale sur les routes sous sa juridiction;

CONSIDÉRANT QUE la rue Stevens est une route locale donc sous la juridiction de la Ville de Stanstead;

CONSIDÉRANT QUE la vitesse maximale de la rue Stevens est de 50km/h;

CONSIDÉRANT QUE la rue Stevens est une rue étroite et qu'elle termine en cul-de-sac;

CONSIDÉRANT QU'un Centre de la petite enfance est située à l'extrémité de cette rue;

PROPOSÉ PAR HARVEY STEVENS
APPUYÉ PAR VALÉRIE LAVALLÉE

QUE le conseil municipal change la vitesse maximale à 30km/h pour toutes la rue Stevens;

QU'une copie de la résolution soit envoyée à la Sûreté du Québec, poste Memphrémagog.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. Rapport d'activités

Le rapport d'activités relatif aux travaux publics est déposé.

RÉSOLUTION 2024-05-009

9.2. Contrat de rinçage des réseaux d'aqueduc

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead effectue le rinçage annuel de ses réseaux d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a reçu l'offre de services de la compagnie « Quali-D'eau » au montant de QUATORZE MILLE NEUF CENT CINQUANTE DOLLARS (14 950\$) avant taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a été satisfait par le passé pour les services rendus ;

PROPOSÉ PAR NICHOLAS OUELLET
APPUYÉ PAR VALÉRIE LAVALLÉE

QUE les membres du conseil municipal acceptent l'offre de services de la compagnie « Quali-d'eau », pour le rinçage des réseaux d'aqueduc de la Ville de Stanstead, au montant de QUATORZE MILLE NEUF CENT CINQUANTE DOLLARS (14 950\$) taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2024-05-010

9.3. Contrat de mesure des boues – usines d'épuration des eaux usées des secteurs de Beebe et de Stanstead

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead compte faire la vidange des bassins aérés des usines d'épuration des eaux usées des secteurs de Beebe et de Stanstead;


GREFFIER

MAIRE

CONSIDÉRANT QUE la permanence a obtenu une offre de service de la compagnie « Simo », laquelle comporte des options :

Options	Montant (avant taxes)
Mesure uniquement	4 200,98 \$
Mesure + échantillonnage (siccité seulement)	6 107,90 \$
Mesure + échantillonnage (analyse complète)	7 584,18 \$

CONSIDÉRANT QUE l'offre complète inclue aussi la rédaction et l'envoi du rapport aux organismes gouvernementaux concernés;

PROPOSÉ PAR VALÉRIE LAVALLÉE
APPUYÉ PAR NICHOLAS OUELLET

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de la compagnie « Simo » pour la mesure et l'échantillonnage complet des étangs aérés des usines d'épuration des eaux usées des secteurs de Beebe et de Stanstead pour un montant de SEPT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATRE DOLLARS ET DIX-HUIT CENTIÈMES avant taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. HYGIÈNE DU MILIEU

10.1. Rapport d'activités

Le rapport d'activités relatif à l'hygiène du milieu est déposé.

RÉSOLUTION 2024-05-011

10.2. Collecte spéciale garage municipal – 25 mai, 6 juillet, 3 août et 14 septembre

PROPOSÉ PAR NICHOLAS OUELLET
APPUYÉ PAR PHILIP DUTIL

QUE le conseil municipal appui 4 jours de collecte spéciale au garage municipal dans l'intérêt de la population de la Ville de Stanstead, soit les 25 mai, 6 juillet, 3 août et 14 septembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2024-05-012

10.3. Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook - résolution

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie intermunicipale des gestions des matières résiduelles de la région de Coaticook souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 7 007 000 \$ qui sera réalisé le 21 mai 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2008-002	579 900 \$
2013-001	727 200 \$
2021-001	5 699 900 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2008-002, 2013-001 et 2021-001, la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de la région de Coaticook souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

PROPOSÉ PAR PHILIP DUTIL
APPUYÉ PAR SANDRA OUELLET


GREFFIER

MAIRE

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 21 mai 2024;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 mai et le 21 novembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payer et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DES VERTS-COMMETS DE L'ESTRIE
155, RUE CHILD
COATICOOK, QC
J1A 2B4

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère). La Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de la région de Coaticook, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2008-002, 2013-001 et 2021-001 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 mai 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1. Rapport d'activités

Le rapport d'activités relatif aux loisirs et culture est déposé.

RÉSOLUTION 2024-05-013

11.2. Modification de la liste des dons et des subventions – 2024

CONSIDÉRANT QU'une résolution a été adoptée le 8 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Solidart ne respecte plus les conditions menant à l'octroi du financement prévu

PROPOSÉ PAR HARVEY STEVENS
APPUYÉ PAR VALÉRIE LAVALLÉE

QUE le conseil municipal retire le Centre Solidart de la liste des dons et des subventions 2024;


GREFFIER

MAIRE

QU'un montant de 4 202,09\$ soit pris à même le surplus non affecté pour le paiement des dons et subventions pour l'année 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2024-05-014

11.3. Achat de supports à vélo

CONSIDÉRANT QUE la MRC Memphrémagog offre un remboursement de 50% du montant total à l'achat de supports à vélo à hauteur de 2000\$;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général recommande 3 supports à vélo de 4 places chacune au montant unitaire de SEPT CENT TRENTE-HUIT DOLLARS ET QUARANTE-QUATRE CENTIÈMES (738,44\$);

PROPOSÉ PAR NICHOLAS OUELLET
APPUYÉ PAR HARVEY STEVENS

QUE le conseil municipal approuve la recommandation du directeur général pour l'achat de 3 supports à vélo au montant unitaire de SEPT CENT TRENTE-HUIT DOLLARS ET QUARANTE-QUATRE CENTIÈMES (738,44\$);

QUE le montant soit pris à même le fond affecté à l'offre de loisirs sportifs;

QU'une demande de remboursement de 50% du coût d'achat soit transmise à la MRC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2024-05-015

11.4. Demande de financement – Programme financier « En Estrie, ça bouge! » Volet activité physique, sportive et de plein air au Conseil Sports Loisirs de l'Estrie (CSLE)

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent avoir des équipements récréatifs sécuritaires et en bonne état;

CONSIDÉRANT QUE trois des parcs de la Ville ont besoins d'un entretien pour la mise à niveau des équipements récréatifs;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Conseil Sports Loisir de l'Estrie (CSLE) offre un programme financier dont le volet est accentué sur l'activité physique, sportive et de plein air;

PROPOSÉ PAR VALÉRIE LAVALLÉE
APPUYÉ PAR SANDRA OUELLET

QUE le conseil autorise le dépôt d'une demande de financement pour un montant total de 9 500\$ dans le cadre du Programme financier « En Estrie, ça bouge ! » du Conseil Sport Loisir de l'Estrie, pour la réalisation du projet suivant : Mise à niveau des équipements récréatifs des parcs;

Que le conseil désigne Mélanie Banville, agente de développement de la communauté, pour signer la présente demande et fournir tous les documents et les renseignements requis au Conseil Sport Loisir de l'Estrie, et en assurer le suivi auprès de celui-ci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2024-05-016

11.5. Reconnaissance de l'apport des personnes handicapées dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées

CONSIDÉRANT l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux personnes handicapées, un milieu de vie de qualité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités peuvent jouer un rôle important pour lutter contre les préjugés à l'égard des personnes handicapées ;


GREFFIER

MAIRE

CONSIDÉRANT QUE 21 % de la population de 15 ans et plus au Québec a une incapacité (ou plusieurs) selon l'*Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022* ;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine québécoise des personnes handicapées se déroulera du 1^{er} au 7 juin 2024 ;

PROPOSÉ PAR PHILIP DUTIL
APPUYÉ PAR VALÉRIE LAVALLÉE

QUE la Ville de Stanstead souligne l'apport des personnes handicapées à la vie sociale, économique et culturelle de la ville dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2024-05-017

11.6. Distribution des arbres et graines de tournesols – 25 mai

PROPOSÉ PAR NICHOLAS OUELLET
APPUYÉ PAR PHILIP DUTIL

QUE la Ville de Stanstead offre une distribution d'arbres et de graines de tournesols le 25 mai 2024 au garage municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

12.1. Rapport d'activités et dépôt du rapport mensuel pour les permis et certificats émis en avril 2024

Le rapport d'activités et la liste des permis et certificats émis en avril 2024 sont déposés.

RÉSOLUTION 2024-05-018

12.2. Redevance pour fins de parcs ou terrains de jeux pour le lot 5 075 853 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le Règlement de lotissement 2012-URB-03 et ses amendements édictant les redevances pour fins de parc ou terrains de jeux comme condition préalable à l'émission d'un permis relatif à une opération cadastrale de type subdivision;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé par la subdivision n'est pas propice à l'implantation d'un parc ou d'un terrain de jeux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a donc choisi de prélever la redevance en argent, soit une somme équivalant à 5% de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour la portion de terrain visée par l'opération cadastrale;

PROPOSÉ PAR HARVEY STEVENS
APPUYÉ PAR VALÉRIE LAVALLÉE

QUE le conseil municipal exige la redevance pour fins de parcs ou terrains de jeux pour le lot 6 258 524, représentant 5% de la valeur inscrite au rôle d'évaluation du terrain, soit un montant de DEUX MILLE CINQ CENT DOLLARS (2 500 \$).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ


GREFFIER

MAIRE

RÉSOLUTION 2024-05-019

12.3. Nomination des membres et du président du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT QUE selon la résolution 2021-11-9614, les nominations au Comité consultatif d'urbanisme remontent à une période supérieure à 2 ans ;

CONSIDÉRANT QU'en référence au règlement 95-10 et à l'article 146 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil délègue deux conseillers municipaux ;

PROPOSÉ PAR NICHOLAS OUELLET
APPUYÉ PAR VALÉRIE LAVALLÉE

QUE les membres du conseil municipal et citoyens suivant soient nommés au Comité Consultatif d'Urbanisme:

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME	
NOM	PÉRIODE DÉTERMINÉE
Réal Deschesnes PRÉSIDENT	2 ans
Nicholas Ouellet	1 an
Deborah Bishop	2 ans
Suzanne Roy	1 an
Catherine Van Der Linden	2 ans

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. CORRESPONDANCE

13.1. Résumé des correspondances reçues

Le directeur général fait un résumé des correspondances reçues au cours du dernier mois.

14. AFFAIRES DIVERSES

Nom du / de la conseiller.ère	Sujet
Nicholas Ouellet	Souligne le succès de la Color Run qui a attiré plusieurs visiteurs
Harvey Stevens	Support de la communauté à Phelps Helps avec plusieurs participants aux activités Nouveau coordonnateur au Marché public Ouverture du BMR
Jody Stone	Appel d'intérêt du Del Monty Subvention au Border theater (\$ 2,1 m) – bon pour la revitalisation du centre-ville Retour sur la formation en acceptabilité sociale de projets Présence au brunch du CAB

15. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

Nom du / de la citoyen-ne	Sujet
Lise Gallant Boivin	Équipement et fonctionnement du pickleball au Parc des Générations
Nicholas Tremblay	Questions sur l'appel d'intérêt du Del Monty


GREFFIER

MAIRE

RÉSOLUTION 2024-05-020

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05.

PROPOSÉ PAR PHILIP DUTIL
APPUYÉ PAR HARVEY STEVENS

Stanstead, le 13 mai 2024

Le président



Jody Stone

Le greffier



Hughes Ménard



GREFFIER

MAIRE